

Le Port, le 04 juin 2026

DECISION AU DIRECTOIRE N°2026/ 0 7 7

Objet de la décision :

Renouvellement de l'Arrêté n° 4232 du 14 août 2014 qualifiant le Projet d'Intérêt Général (PIG) le projet d'aménagement de la Zone Arrière Portuaire

Vu la note N° 2026 DADD SEA 002

Le Directoire décide de valider le renouvellement de l'Arrêté n°4232 du 14 août 2014 qualifiant le Projet d'Intérêt général (PIG) le projet d'aménagement de la Zone Arrière Portuaire et d'organiser une mise à disposition du public sur le projet afin de recueillir ses observations.

Les membres du Directoire

Gilles HAM-CHOU-CHONG



Le Président du Directoire

Julien DUJARDIN

